

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le MARDI 27 NOVEMBRE, à 14 h 00, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 15 h 00).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte (*arrivée à 14 h 09 au Rapport n° 18/5-003*) / HOAREAU Jean-François / CLAIN Claudette / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / HOARAU Brigitte / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLLOT Nicole / JAVEL François / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka / BÉLIM Audrey

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Pour toute la durée de la séance

BELDA David	par HOAREAU Jean-François
BOMMALAIS Geneviève	par LOWINSKY Jacques
MARCHAU Jean-Pierre	par DELORME Éric
DUCHEMANN Yvette	par ASSABY Maximilien
LOYHER Jeanne	par ANDAMAYE Marie-Annick
MÉLADE Thierry	par BAREIGTS Éricka
SILOTIA William	par CHOPINET Gérard

Les membres présents, au nombre de 31 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 18/5-015
CADJEE Ibrahim	(délégués / Ville)		
CHOPINET Gérard			
CLAIN Claudette			
ADAME Brigitte			
(*) HO-SHING Cynthia			

CDÉ... Caisse des Écoles de Saint-Denis
(*) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185014-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

ADAME Brigitte	(déléguée / Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 18/5-021
(*) KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/5-023
MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	Rapport n° 18/5-029

SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion
 (*) absent à la séance

DÉPLACEMENT D'ÉLUE

ADAME Brigitte	arrivée à 14 h 09	au Rapport n° 18/5-003
----------------	-------------------	------------------------

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 31 sur 55.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20181127-185014-DE
 Date de télétransmission : 06/12/2018
 Date de réception préfecture : 06/12/2018

OBJET **Dénomination de voie**
(passage Yitzhak RABIN)

Né à Jérusalem le 1er mars 1922, Yitzhak RABIN incarnait parfaitement le sabra, le « Juif nouveau », décomplexé, fier et courageux. Contrairement à la plupart des dirigeants israéliens de sa génération, il était né sur la terre d'Israël, dans une famille ardemment sioniste.

Après vingt-six années d'une brillante carrière dans l'armée israélienne, Yitzhak RABIN se lance dans la politique. En 1968, il devient Ambassadeur aux États-Unis. Il rejoint ensuite le Gouvernement en tant que Ministre du Travail puis est élu dirigeant du Parti travailliste.

En 1974, il devient Premier Ministre, succédant à Golda MEIR, jusqu'en 1977.

Après une période en retrait où il laisse la place à son « rival » Shimon PERES, et en profite pour écrire ses mémoires, Yitzhak RABIN retrouve le poste de Premier Ministre en 1992.

Il emprunte alors le chemin de la négociation et signe la reconnaissance mutuelle et la Déclaration sur l'Autonomie des Territoires occupés.

Le 9 septembre 1993, Yitzhak RABIN reconnaît l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), puis signe en 1994 le Traité de Paix israélo-jordanien. La même année, il reçoit le Prix Nobel de la Paix avec les autres dirigeants politiques ayant permis les accords d'Oslo : Shimon PERES et Yasser ARAFAT.

Une partie de la population le voit comme un sympathisant de la paix, tandis que l'autre moitié le perçoit comme un traître.

Le soir du 4 novembre 1995, en quittant une grande manifestation de soutien à la paix, le Premier Ministre israélien Yitzhak RABIN tombait sous les balles d'un extrémiste religieux juif. Cet assassinat mettait tragiquement fin à la vie d'un homme qui s'était dévoué à son pays, d'abord comme soldat, puis comme homme d'État.

Afin d'honorer sa mémoire, je vous demande de vous prononcer sur l'attribution de son nom au passage reliant la rue Amiral Lacaze à l'avenue de la Victoire, sans dénomination à ce jour :

« Passage Yitzhak RABIN ».

OBJET **Dénomination de voie**
(passage Yitzhak RABIN)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°18/5-014 du MAIRE ;

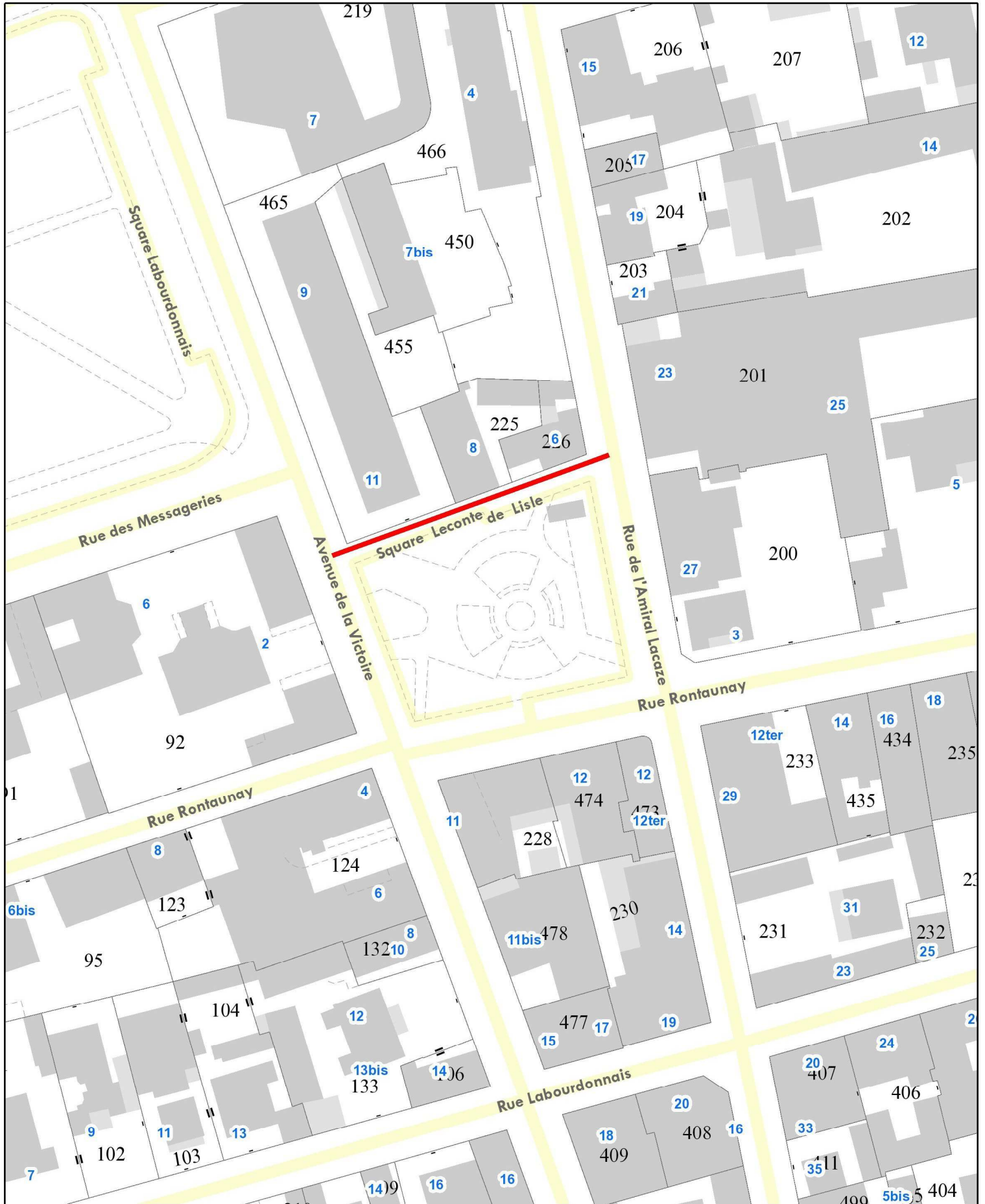
Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la nouvelle dénomination de voie, selon le plan de situation annexé.

PASSAGE Yitzhak RABIN



Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20181127-185014-DE
 Date de télétransmission : 06/12/2018
 Date de réception préfecture : 06/12/2018



PLAN DE LOCALISATION

N

